

## Les quatre directions majeures du droit des sociétés



La Tunisie a beaucoup modernisé son droit des sociétés grâce aux réformes qui se sont succédées depuis l'année 2000 qui a vu naître le code des sociétés commerciales.

L'inspiration du droit des sociétés tunisien de son homologue français et du droit européen ne peut échapper à l'observateur. Dans ce contexte, il est utile d'identifier les tendances majeures du droit des sociétés et ses perspectives d'évolution.

Ces réformes s'inscrivent dans un contexte de mondialisation de l'économie et d'ouverture et visent à aligner la législation sur les sociétés ouvertes sur les exigences des principes de la "corporate governance" posées par les investisseurs internationaux.

### 1) La simplification des règles et formalités

Après une expérience qui s'est révélée coûteuse pour les entreprises et l'économie, la tendance devra aller vers la simplification des formalités et démarches administratives notamment aux stades de la constitution et du fonctionnement.

### 2) L'allègement des règles impératives et le développement de la liberté contractuelle

Le développement du modèle de la Société Anonyme Simplifiée (SAS) en France, société offrant une large part de liberté contractuelle, prouve à quel point les opérateurs économiques notamment en PME préfèrent la liberté contractuelle sur le carcan réglementaire. De même, la tendance vers la dépenalisation du droit des sociétés devra se renforcer pour laisser substituer aux sanctions pénales, les protections résultant de la mise en jeu de la responsabilité civile.

### 3) La mise en place d'une chaîne de dispositifs pour assurer une plus grande transparence

La loi sur la sécurité financière constitue un grand pas vers le renforcement de la transparence financière. Cet effort devra se poursuivre.

### 4) Poursuivre l'amélioration de la protection de l'épargne et de la sécurité des marchés

Il va de soi que les législations seront amenées de plus en plus à discriminer entre les enjeux publics des sociétés à actionnariat public nombreux et les enjeux restreints des sociétés fermées. Tout le monde admet que la sécurité des marchés nécessite des obligations strictes, réellement observées en pratique.

S'il est heureux que la Tunisie modernise son droit des sociétés, cette modernisation doit être considérée comme une œuvre continue. L'intégration de la forme Société Anonyme Simplifiée pourrait bien compléter et parfaire les réformes réalisées.

**Abderraouf YAICH**